

PROJET DE COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents : Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Patrick Lhermitte, Cyril Stehlin, Alexandre Ulsas
Excusée Muriel Touzain donne pouvoir à Marie Noëlle Michaud.

Secrétaire de séance : Anna VALLAT
Début de réunion 19h 05

En préambule à la réunion le maire a évoqué au regard de photos, sa rencontre avec le maire de la commune de Badailhac dans le Cantal à l'occasion d'une grande fête des moissons à laquelle le groupe de danses traditionnelles de Brebotte participa activement. La rencontre avec le maire et ses adjoints a été très enrichissante à travers les équipements que cette commune a mise en place pour l'accueil touristique et la restauration du patrimoine communal. Un gîte d'une capacité de 40 personnes, la création d'une salle des fêtes dans des anciens bâtiments communaux. Cette commune est située à 15 km d'Aurillac, elle compte une centaine d'habitants et sa caractéristique y est le bénévolat.

Ordre du Jour :

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion 26 juin 2018
- 2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis la dernière réunion
- 3, Modification budgétaire
- 4, Coupe 2018 /2019 (devis)
- 5, Fond de concours de la CCST pour des investissements 2018
- 6, Mise à jour de la carte communale liée à la zone de protection du pipeline gaz
- 7, Point sur la rentrée scolaire 2018/2019
- 8, Bail de chasse à actualiser
- 9, Point sur les travaux en cours et ceux programmés pour 2018 (chemin piétonnier, écluses routières, Relais du canal, coffret RNA et fibre optique, humidité de l'église)
- 10, Investissements programmables pour 2019 en partenariat avec le Conseil Départemental (Dossier à déposer avant le 15 octobre)
- 11, Renouvellement du groupement de commande pour la signalisation verticale.
- 12, Point divers
 - Adapéi
 - Chats sauvages
 - Restriction d'eau
 - Elections chambre d'agriculteurs

1. Adoption du compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2018

Le maire demande un ajout au compte rendu car par erreur le point 3 concernant l'enfouissement des lignes électriques n'y figure pas. Il est proposé l'ajout suivant :

3. Enfouissement des réseaux secs (convention et délibération)

Le conseil municipal qui a donné son accord pour les travaux d'enfouissement doit signer une convention avec Territoire Énergie 90 et prendre une délibération acceptant les sommes à payer. Le maire précise qu'une situation particulière a permis de supprimer deux poteaux supplémentaires et en donne l'explication : Dans les années 1980, l'association Vivre Ensemble a demandé le renforcement de la ligne

entre le transformateur et l'église à cause du Son et Lumière. Cette association en a financé ce renforcement

Vue les difficultés rencontrées pour le spectacle au niveau électrique en 2017, l'association en question a demandé à l'EDF de trouver une solution de renforcement de cette ligne.

Etant au informé des travaux d'enfouissement projeté à Brebotte EDF a décidé d'effectuer un renforcement de la ligne électrique du transformateur / Église. Ce renforcement étant à la charge d'EDF, Territoire Énergie 90 a dégagé de l'ordre de 20 000€ sur le budget travaux (10 000 eux et 10 000 pour la commune et d'affecter cet argent à supprimer deux poteaux non prévus initialement entre les propriétés Seguin et Berger.

Il faut cependant prendre en compte que chaque poteau supprimé nous oblige à le remplacer par un mat éclairage public.

Voici par rubrique de travaux les sommes que doit engager la commune sur l'enfouissement des lignes et pour lesquels le conseil doit prendre une délibération.

1. Réseau base tension :

Coût :101 613, 94 € ht
Concessionnaire et TDE90 : 81 291, 15 € ht
Participation de la commune : 20 322, 79 € ht

2. Réseau éclairage public :

Coût.....: 35 514, 83 € ttc
Concessionnaire et TDE90..... 14 900, 75 € ttc
Participation de la commune :20 614, 07 € ttc

3. Réseau télécommunication :

Coût :26 989, 45 € ht
Concessionnaire et TDE90 : 13 494, 72 € ht
Participation de la commune :13 494, 72 € ht

Charge totale pour la commune sur cette opération 54 431, 58 € à laquelle il faut ajouter l'achat de neuf lampadaires pour la somme de 7 138, 20€.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord à l'unanimité sur la convention à signer et la délibération sur les sommes à engager.

Le conseil donne son accord pour l'ajout de ce point 3 de l'ordre du jour.

2. Mot du maire et point sur l'action municipale depuis la dernière réunion

Les travaux réalisés au cours de l'été sont présentés en images.

Puis le maire a expliqué pourquoi dans la cadre du syndicat de gestion du RPI, il a pris une position avec la majorité des membres du Syndicat pour dire stop à l'activité piscine pour les classes du RPI. Les arguments suivant ont été présentés :

1. Le créneau que nous demandons nous est refusé depuis plusieurs années, à cela s'ajoute une augmentation de 1500€.
2. Le coût de la piscine est important (plus de 6000 Euros par an) et cette activité ne répond pas à ce que nous en attendons.
3. La commune a beaucoup perdu d'argent suite aux réductions des dotations de l'Etat depuis 2014. Nous devons maintenant gérer nos priorités.
4. Il faut aussi s'attacher à rendre des services aux familles. En gérant la restauration et la garderie (si nous économisons plus de 6 000€) nous pouvons en consacrer une partie à aider ces activités en direction des familles.
5. Nous devons aussi garder en ligne de mire un groupe scolaire, même si les services de la préfecture ne nous aident pas depuis un an.
6. Nous devons mettre en place un plan informatique pour les écoles

7. Reste aussi à régler en commun avec les autres communes, le problème des dérogations scolaires, qui pénalisent notre budget communal. Par exemple chaque dérogation pour un enfant en maternelle coûte 750 Euros par an alors que scolarisé dans le RPI cela n'apporterait pas de charges supplémentaires.

La commune ne doit plus payer de telles sommes, elle doit aussi mieux informer les parents.

3, Modification budgétaire

Rien ne change par rapport à nos prévisions budgétaires, votées en avril dernier. Il s'agit comme souvent pour les communes de procédures comptables et d'imputations à des comptes spécifiques qui doivent permettre de calculer les amortissements.

Ce qui a été mis au budget prévisionnel sur un seul compte doit être réparti sur trois comptes différents et la subvention éclairage publique doit apparaître sur un compte recette.

L'éclairage public doit être mis sur un compte à part. La subvention de « Territoire Energie90 » pour l'éclairage public sur un compte recette.

La part des travaux EDF et France Télécom sur deux autres comptes différents. Voici comment les lignes budgétaires seront réparties :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	-22 213.00 €	37 113.00 €	14 900.00 €
204 Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	37 113.00 €	37 113.00 €
2041582/204	0.00 €	0.00 €	37 113.00 €	37 113.00 €
21 Immobilisations corporelles	173 676.00 €	-22 213.00 €	0.00 €	151 463.00 €
21534/21	72 642.00 €	-22 213.00 €	0.00 €	50 429.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	68 468.00 €	0.00 €	14 900.00 €	83 368.00 €
13 Subventions d'investissement	68 468.00 €	0.00 €	14 900.00 €	83 368.00 €
13258/13	1 100.00 €	0.00 €	14 900.00 €	16 000.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	295 362.55 €	-22 213.00 €	37 113.00 €	310 262.55 €
Total général des recettes d'investissement (1)	295 362.55 €	0.00 €	14 900.00 €	310 262.55 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	216 549.55 €	0.00 €	0.00 €	216 549.55 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	216 549.55 €	0.00 €	0.00 €	216 549.55 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le maire invite les élus à donner leur accord sur cette nouvelle répartition demandée par la trésorerie.

Accord donné à l'unanimité.

4. Coupe 2018 /2019 (devis)

Le devis de façonnage proposé par les agents de l'ONF s'élève à 2 890, 50 € et concerne trois parcelles :

Coupe 8, Millière coté Combal

Coupe 13, Cotais (Plusieurs arbres tombés ou dangereux)

Coupe 14 (à la limite de Froidefontaine - Chausson)

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le devis.

La commune aura de l'affouage à proposer, il faudra demander aux personnes intéressées de s'inscrire.

Le Conseil Départemental invite les élus à une réunion qui se déroulera le 17 septembre prochain pour évoquer expérimentation de l'ONF en plantation. La commune y sera représentée.

5. Fond de concours de la CCST pour des investissements 2018

Nous avons présenté plusieurs dossiers :

- Les écluses routières, on peut demander : 7 190,58 €
- Les lampadaires, on peut demander : 2 974,25 €
- Le chemin piétonnier, on peut demander : 4 582,87 €

Le conseil est d'accord pour ces demandes de subventions à la CCST.

6. Mise à jour de la carte communale liée à la zone de protection du pipeline gaz

Le Maire informe l'assemblée que le Préfet a institué, par son arrêté n° 90-2017-11-13-004 du 13 novembre 2017, de nouvelles servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRT Gaz. De là, il convient de mettre à jour la carte communale et en particulier les servitudes d'utilité publique.

Après en avoir étudié le plan, la liste des servitudes, le Conseil Municipal délibère et décide unanimement d'émettre une réserve. Il demande que les plans et la liste des servitudes soient mises à jour. En effet, une partie de ligne électrique 20 000 V dans le lieudit « les champs de la Naue » est supprimée depuis quelques années.

Les nouvelles contraintes liées à l'arrêté du préfet sur les nouvelles servitudes à prendre en considération sont liées ; Au transport et distribution de gaz (servitude de 400 mètres), à la Bourbeuse (servitude de 4 mètres tout au long de la rivière), au canal du Rhône au Rhin, à la circulation routière, au transport et distribution de l'énergie électrique, aux télécommunications, aux risques naturelles.

7. Point sur la rentrée scolaire 2018/2019

Le budget prévisionnel du Syndicat est le suivant :

Fonctionnement : 245 470 € Investissements : 16 172 €

Effectif des classes :

Brebotte deux classes de 21 et 22 élèves

Boron deux classes de 24 et 23 élèves

Grosne une classe de 21 élèves

Vellescot une classe de 19 élèves

Cumul : 130 élèves

Horaires de la classe de Brebotte 8h30-12h00 et 14h00-16h30

Fréquentation prévisionnelle de la Restauration :

25 enfants inscrits et fréquentent la restauration scolaire : Lundi 12 enfants, Mardi 19 enfants, Jeudi 20 enfants, Vendredi 16 enfants

Garderie : 9 enfants inscrits, 1 ou 2 le matin et entre 3 et 7 le soir

8. Bail de chasse à actualiser

Le bail en cours a été signé le 17 septembre 2013, le prix est de 620€an

Il est proposé aux élus un nouveau bail tenant compte de l'inflation sur cinq année soit 4%

Soit $620 \times 4\% = +24,80 \text{ €}$ que nous arrondissons à la somme de 650 € an

Le conseil est d'accord pour une augmentation arrondie à 30 € qui porte le bail à 650€ an.

9. Point sur les travaux en cours et ceux programmés pour 2018

L'enfouissement des lignes électrique est terminé ; la ligne à moyenne tension sera raccordée au nouveau transformateur le jeudi 6 septembre. Sept poteaux électriques seront supprimés et 9 lampadaires led seront

installés. Ensuite les deux anciens transformateurs seront détruits avant l'hiver.

Les travaux du chemin piétonnier avec escalier entre l'école et la mairie doivent débiter prochainement. Les chantiers concernant les deux écluses routières de sécurité doivent débiter fin septembre. Nous profiterons de ces travaux pour buser le fossé situé le long de la propriété Marchal et pour effectuer du terrassement le long du bâtiment église.

Le Coffret NRA devait être mis en place fin août pour accueillir la fibre optique. Cet engagement n'a pas été respecté. Le conseil Municipal va se mobiliser pour obtenir le respect de la parole donnée. Les élus veulent savoir quand la ligne souterraine qui doit relier directement Montreux Château au coffret NRA de Brebotte sera réalisée. Le maire propose de réunir la commission concernée et de poser officiellement la question.

10. Investissements programmables pour 2019 en partenariat avec le Conseil Départemental

Les dossiers pour le C.D. doivent être déposés avant le 15 octobre.

Les projets ne manquent pas comme, *déplacement de la benne à déchets verts, l'aménagement de la place communale ou la réfection de la place de l'école et du mur du monument aux morts ces projets ne sont pas oubliés mais nous pensons que pour 2019 la priorité est la sécurité de la route du Combal.*

Il est proposé de créer un dossier pour un trottoir sur un des côtés de la rue du Combal en argumentant sur le fait que Recouvrance a changé son plan de circulation et que cela a un impact important sur la circulation dans cette rue auquel s'ajoutent les lignes de transport en commun. Ce projet doit réunir des aides financières importantes pour être réalisable car les élus sont conscients qu'aucun prêt ne pourra être réalisé en 2019.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour ce projet.

11. Renouvellement du groupement de commande pour la signalisation verticale

Le maire indique qu'il s'agit simplement de renouveler la convention en cours.

Le conseil donne son accord pour le renouvellement de la convention

12. Point divers

Adapéi : La campagne de vente de brioches au profit de cette association se déroulera du 3 au 6 octobre. Il est proposé de renouveler la formule des années passées qui donne satisfaction, celle de faire parvenir une documentation dans chaque foyer et un bon de commande.

Chats errants et sauvages :

Régulièrement et depuis plusieurs années des personnes se plaignent de chats abandonnés trop nombreux dans la commune et qui causent de nombreux désagréments.

Ce problème a été une nouvelle fois signalé à la police intercommunale. Il est demandé aux habitants de ne pas nourrir les chats errants.

La commune va demander la programmation d'une campagne de piégeage et de stérilisation.

Restriction d'eau : Il est demandé aux habitants de respecter l'arrêté pris par la préfecture

Élections chambre d'agriculteurs : Elles se dérouleront probablement en mairie.

Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif

Le rapport a été présenté aux élus, il est à la disposition de habitants au secrétariat de mairie

Fin de la réunion 21h 05

PDF Pro Evaluation